

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2026-41

Conseillers municipaux	le trente et un août deux-mil vingt-six à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. ORSET Paul, maire.	
En exercice : 11	Date de convocation : 18 août 2026	Date d'affichage : 18 août 2026
Quorum : 6	<u>Présents</u> : ORSET Paul - CICLET Laury - TARDY Loïc - MUGNIER Patricia - THEVENET Dominique - DALMAZ Séverine - JOUTARD Wendy - PASSERAT Morgan.	
Présents : 8	<u>Absent(s)</u> : MONOD Philippe - NICLOUX Isabelle - MAUBERGER Léo.	
Pouvoir(s) : -	<u>Procuration(s)</u> : -	
	Secrétaire de séance : CICLET Laury	

Ecole

Travaux de réfection de la toiture

Monsieur le maire présente la proposition d'honoraires de l'entreprise GATECC pour l'estimation des coûts (*mission Economie*) et le contrôle de l'exécution des travaux (*Mission Chantier*) des travaux de réfection de la toiture de l'école pour un montant maximum de 30 000 € HT et rappelle que par sa décision n° DEC2026-03 du 06/08/26 l'étude d'avant-projet de la mission Economie a été validée pour un montant de 2 500 € HT. Monsieur le maire présente aux conseillers le dossier d'avant-projet avec un estimatif de travaux de 220 000 € HT divisé en 4 lots (Echafaudage / Démolition - Maçonnerie / Charpente - Couverture – Zinguerie/ Ravalement de façade) et rappelle que ce marché doit être passé, a minima, selon la procédure adaptée (MAPA).

Il précise que pour ces travaux acceptés lors du mandat précédent (D2025-08), des subventions ont déjà été obtenues mais sur un coût de travaux estimé à 80 000 € HT.

Monsieur le maire demande aux conseillers de confirmer leur accord de principe pour la réalisation de ces travaux, de l'autoriser à signer le devis de l'entreprise GATEEC pour lancer la préparation du marché, de l'autoriser à solliciter des subventions complémentaires et à rechercher des offres de prêt.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le devis de l'entreprise GATECC ;

Vu les pièces présentées par le maire ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de rénovation du toit de l'école ;

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DONNE son accord de principe à la réalisation des travaux de rénovation de la toiture de l'école pour un montant estimatif de 220 000 € HT et **PRECISE** que le montant définitif de l'opération et le choix du titulaire du marché feront l'objet des décisions nécessaires conformément aux règles de la commande publique et aux délégations consenties au maire.

AUTORISE le Maire à signer le devis de l'entreprise GATEEC pour la préparation du marché et le suivi des travaux pour un montant maximum de 30 000 € HT.

AUTORISE le maire à solliciter des subventions complémentaires auprès de l'Etat, du conseil départemental et du conseil régional en fonction de l'éligibilité de l'opération aux différents dispositifs d'aides publiques pour cette opération et **S'ENGAGE** à utiliser les sommes éventuellement allouées pour réaliser ces travaux de rénovation.

AUTORISE le maire à consulter des établissements bancaires et à rechercher des offres de prêt pour la réalisation de ces travaux et **RAPPELLE** l'obligation de revenir devant le conseil municipal pour l'acceptation définitive du prêt.

Le secrétaire de séance,
MUGNIER Patricia



Le Maire,
ORSET Paul

